

Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

**Décision N°2 du 17/04/2026**  
**Portant sur le renouvellement de la convention d'assistance juridique**

La Maire de la Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,  
Vu la délibération N°1-2026 en date du 26 mars 2026, art 8, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à la Maire au nom de la Commune de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,  
Considérant que la Commune a une convention d'assistance juridique avec la SCP d'Avocats DAURIAC/ MAGNE /MONS-BARIAUD/PAULIAT-DEFAYE/BOUCHERLE de Limoges,

DECIDE

**Art.1<sup>er</sup>** : La convention d'assistance juridique avec la SCP d'Avocats DAURIAC/MAGNE /MONS-BARIAUD/PAULIAT-DEFAYE/BOUCHERLE de Limoges est renouvelée pour l'année 2026. Le montant du forfait annuel est de 1 300€ HT et sera imputé à l'article 62268 du BP 2026.

**Art.2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et des décisions du Conseil Municipal et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture.

**Art.3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Sous-Préfet de Rochechouart et à Mme la Trésorière de Saint-Junien.

Fait à Saint-Laurent-sur-Gorre le 17/04/2026

La Maire,  
Chantal CHABOT



Transmis au contrôle de légalité le 17/04/2026  
Affichée en mairie le 17/04/2026

**DAURIAC  
MAGNE**

**MONS-BARIAUD  
MAGNE-GANDOIS**

*SELAS d'Avocats*  
25, BOULEVARD VICTOR HUGO  
87000 LIMOGES  
☎ 05.55 34 43 20  
✉ 05.55 32 56 59

## CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

### **ENTRE :**

La Commune de SAINT LAURENT SUR GORRE représentée par son Maire en exercice, Madame Chantal CHABOT, dûment autorisée par délibération du Conseil Municipal de cette commune.

D'UNE PART

### **ET :**

La SELAS d'Avocats DAURIAC, MAGNE, MONS-BARIAUD, MAGNE-GANDOIS représentée par l'une de ses gérants, Maître Elodie MONS-BARIAUD, domiciliée au siège de cette société 25 boulevard Victor Hugo 87000 LIMOGES

D'AUTRE PART

# EXPOSE

La Commune de SAINT LAURENT SUR GORRE soucieuse de s'assurer l'assistance permanente d'un professionnel du droit a demandé à la SELAS DAURIAC, MAGNE, MONS-BARIAUD, MAGNE-GANDOIS de mettre au point les conditions financières de cette assistance.

Les parties se sont rapprochées et sont convenues de ce qui suit :

## CONVENTION

### **Article 1 :**

La SELAS DAURIAC, MAGNE, MONS-BARIAUD, MAGNE-GANDOIS assure l'assistance juridique et judiciaire de la commune de ST LAURENT SUR GORRE, moyennant un forfait annuel de 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC.

### **Article 2**

Ce forfait comprend un service permanent de consultation pouvant être assuré :

- Soit par une réponse orale immédiate
- Soit par une réponse orale ou écrite rapide ne nécessitant pas d'importante recherche

### **Article 3**

Tout avis nécessitant une recherche plus importante ou une consultation écrite comportant étude du dossier et avis sur les initiatives à prendre sera facturé sur la base d'un honoraire forfaitaire horaire de 250 € TTC

**Article 4**

Toute demande d'intervention justifiant de l'ouverture d'un dossier contentieux fera l'objet d'une facturation en sus du forfait qui précède et comprenant :

- Forfait ouverture, suivi et gestion administrative du dossier : 300 € TTC
  - Facturation au temps passé sur la base d'un horaire forfaitaire
- Horaire de 250 € TTC

**Article 5**

En matière contentieuse, et dans l'hypothèse d'un résultat judiciaire le justifiant, il pourra être conclu entre les parties une convention d'honoraire fixant le montant d'un honoraire de résultat déterminé à partir des éléments suivants :

- Difficulté de l'affaire
- Résultat obtenu

**Article 6**

La présente convention prendra effet le 01/04/2026 et prendra fin le 31.03/2027.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES  
A LIMOGES, LE

Pour la Commune de SAINT LAURENT SUR GORRE

*La Maire, CHANTAL CHABOT*



Pour

la SELAS DAURIAC, MAGNE, MONS-BARIAUD, MAGNE-GANDOIS

DAURIAC  
PAULIAT-DEFAYE  
BOUCHERLE  
MAGNE

MONS-BARIAUD

25. Boulevard Victor Hugo  
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 34 43 20

Fax : 05 55 32 56 59